

**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT**

---

**RAPPORT FINANCIER ET COMPTES  
de l'exercice terminé le 31 décembre 1973**

et

**RAPPORT DU COMITÉ  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7F (A/9607/Add.6)



**NATIONS UNIES**

**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT**

---

**RAPPORT FINANCIER ET COMPTES  
de l'exercice terminé le 31 décembre 1973**

et

**RAPPORT DU COMITÉ  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7F (A/9607/Add.6)



**NATIONS UNIES**

New York, 1974

## **NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

## TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
Lettres d'envoi	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973 .....	1
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	5
III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973 .....	7
Etat I. Etat de l'actif, du passif et des fonds inutilisés au 31 décembre 1973 .....	8
Etat II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 .....	9
Tableau 1. Placements au 31 décembre 1973 .....	10
Tableau 2. Etat récapitulatif des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1973 .....	11
Tableau 3. Etats récapitulatif des crédits ouverts, des projets approuvés, des dépenses et des engagements au 31 décembre 1973 .....	13
Tableau 4. Recettes et dépenses des activités prépa- ratoires à la Conférence pour la période prenant fin le 31 décembre 1973 .....	14
Tableau 5. Etat récapitulatif des crédits ouverts, des montants alloués, des dépenses et des engagements au titre de l'appui au programme du Fonds et des dépenses d'administration du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 .....	15
IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	16

LETTRES D'ENVOI

Le 29 mars 1974

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, tel qu'il a été modifié par la résolution 3992 (XXVIII) de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de vous transmettre les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, que j'approuve par les présentes.

Des exemplaires de ces états financiers sont également transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif,  
(Signé) Maurice F. STRONG

Monsieur le Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

Le 25 juin 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice 1973.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur général des comptes de Colombie  
et Président du Comité des commissaires aux  
comptes de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) J. E. ESCALLON O.

Monsieur le Président de  
l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York

## I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973

Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté le premier rapport financier annuel sur les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que les comptes vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1973, qui comprennent deux états et cinq tableaux.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été créé par la résolution 2997 (XXVII), adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1972, dans le but d'élaborer "dans le cadre des organismes des Nations Unies, des arrangements institutionnels permanents pour la protection et l'amélioration de l'environnement". Le Fonds pour l'environnement (qui s'appelle maintenant Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement) a été créé par la même résolution, laquelle précisait également les dispositions institutionnelles pertinentes.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a exposé à l'Assemblée générale (A/C.5/1505/Rev.1) les dispositions administratives qu'il proposait d'appliquer à l'utilisation des ressources du Fonds pour l'environnement et à l'emploi du personnel rémunéré par prélèvement sur ces ressources. Ces dispositions étaient jugées nécessaires étant donné le montant prévu du Fonds ainsi que ses caractéristiques, qui exigeraient peut-être un traitement spécial sous la forme de règles de gestion financière distinctes et, le cas échéant, de dérogations au Règlement financier.

L'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général par sa résolution 3192 (XXVIII), en date du 18 décembre 1973.

### Situation financière et ressources du Fonds

Au cours de sa première session, tenue à Genève du 12 au 22 juin 1973, le Conseil d'administration a examiné et approuvé le budget nécessaire à la conduite du programme du Fonds pour 1973, ainsi que, à titre provisoire, le projet de budget pour 1974. Les gouvernements ont fait aussi des annonces de contributions à l'appui du programme de travail du PNUE pour cette même période biennale et pour des exercices ultérieurs.

Le recouvrement des contributions au Fonds du PNUE, d'abord assez lent, s'est accéléré vers la fin de l'année. Les contributions recouvrées ainsi que les contributions officiellement annoncées au 31 décembre 1973 s'élevaient au total à 11 827 369 dollars; le montant effectivement recouvré en 1973 se chiffrait à 6 559 648 dollars. Tous les paiements en espèces des gouvernements membres ont été reçus par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui en a accusé réception, en sa qualité de responsable de la garde des fonds versés au compte du Fonds du PNUE. Les contributions à recevoir des gouvernements pour 1973 s'élevaient à 5 267 721 dollars et pour les exercices ultérieurs (1974-1977) à 80 288 548 dollars (voir tableau 2 ci-après).

Au 31 décembre 1973, les fonds inutilisés représentaient 7 190 513 dollars qui pouvaient servir à financer de nouveaux programmes, déduction faite des montants nécessaires pour :

a) Une réserve de 2 846 360 dollars au titre des engagements relatifs aux projets approuvés;

b) Une réserve financière de 491 974 dollars (7,5 p. 100 des contributions recouvrées).

Le Directeur exécutif a approuvé, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973, des projets d'un montant total de 3 264 485 dollars pour lesquels les dépenses et les engagements de dépenses se sont élevés à 418 125 dollars.

La règle 209.2 (art. IX) des Règles de gestion financière du Fonds stipule qu'il est constitué une réserve financière, ayant "pour objet de garantir la solvabilité et la sécurité financière du Fonds, de compenser les fluctuations des rentrées de fonds ..."; le Conseil d'administration a fixé à 7,5 p. 100 le montant de cette réserve qui a été constituée sur la base des montants recouverts au cours de 1973.

La valeur nette du Fonds au 31 décembre 1973 était de 7 682 487 dollars, y compris la réserve financière de 491 974 dollars susmentionnée (état I).

#### Encaisse et garde des fonds

En sa qualité de responsable de la garde des fonds versés au compte du Fonds du PNUE, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies reçoit les contributions des gouvernements au Fonds. Sur la demande du Directeur exécutif, le Secrétaire général débloque les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses immédiates imputables aux activités du programme et pour constituer un fonds de roulement. Les fonds qui ne sont pas immédiatement utilisés font l'objet de la part du Secrétaire général de placements à court et à long terme ainsi que de dépôts à vue. Un montant de 4 343 869 dollars a été ainsi placé dans diverses banques à court terme ou sous forme de dépôts à vue (tableau I).

Un représentant du Directeur exécutif a consulté le Trésorier de l'Organisation sur la façon de gérer au mieux les fonds dont dispose le PNUE. Ils ont convenu qu'il fallait pour le moment séparer le Fonds du PNUE des autres fonds d'affectation spéciale dont le Secrétaire général a la garde et ouvrir dans une banque d'investissements un compte séparé qui s'appellerait "compte des contributions au Programme des Nations Unies pour l'environnement".

#### Gestion et programmes du Fonds

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement comprend quatre grandes catégories de dépenses qui doivent être financées au moyen du Fonds du PNUE. Au cours de 1973, le Conseil d'administration a ouvert des crédits que le Directeur exécutif a utilisés comme suit :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Crédits inutilisés</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
1) Appui au programme du Fonds	931	518	413
2) Dépenses d'administration du Fonds	642	409	233
3) Activités relevant du programme du Fonds	5 500	3 264	2 236
4) Activités relevant de la réserve du programme du Fonds	-	-	-

Les crédits inutilisés alloués pour l'appui au programme du Fonds et les dépenses d'administration du Fonds ont été annulés en fin d'exercice. Les crédits ouverts au titre des activités relevant du programme du Fonds l'ont été pour la période allant de la première session du Conseil d'administration (juin 1973) à la deuxième session (mars 1974). En conséquence, le montant inutilisé (2 235 515 dollars) au 31 décembre des crédits ouverts peut servir à financer de nouvelles activités. Le Directeur exécutif a par la suite approuvé, en 1974, des projets additionnels d'un montant de 1 895 055 dollars, à imputer sur lesdits crédits inutilisés.

Au cours de 1973, le Directeur exécutif n'a pas jugé nécessaire d'engager des dépenses au titre des activités relevant de la réserve du programme du Fonds.

#### Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale a en outre ouvert, au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, un crédit de 2 millions de dollars pour couvrir le coût du service de la session du Conseil d'administration et constituer un petit secrétariat destiné à centraliser l'action en matière d'environnement et à réaliser la coordination dans ce domaine entre les divers organismes des Nations Unies. En 1973, le Directeur exécutif a utilisé 1 748 802 dollars des crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'Organisation. On trouvera récapitulés les comptes et le rapport concernant ce poste de dépense au chapitre 21 de l'état I et du tableau 1 du rapport financier et comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973 1/.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 7 (A/9607), chap. III.

## Dispositions administratives

En 1973, les comptes du Fonds ont été tenus jusqu'au 31 octobre 1973 par l'Office des Nations Unies à Genève. Lorsque le siège du PNUE a été installé à Nairobi, c'est de là-bas qu'ont été gérées toutes les opérations financières du Fonds. Par souci de commodité et de rapidité, des états récapitulatifs mensuels des comptes ont été envoyés à New York par l'Office des Nations Unies à Genève. Les comptes définitifs du Fonds ont été établis par le secrétariat du PNUE sur la base des écritures récapitulatives fournies par New York.

## II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à II et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973. Nous avons, notamment, effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1973.

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) J. E. ESCALLON O.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) A. HAMID

Le 25 juin 1974

III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1973

Etat de l'actif, du passif et des fonds inutilisés  
au 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque et encaisse		218 780
Placements (tableau 1)		4 343 869
Intérêts échus des placements		37 117
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 2)		85 556 269
Sommes à recevoir		62 453
Dépenses payées d'avance		8 501
A recevoir du Fonds général de l'ONU		1 309 920
		<hr/>
Total de l'actif		<u>91 536 909</u>
 <u>Passif et réserves</u>		
Sommes à payer		416 108
Réserve pour engagements non réglés		303 406
Réserve pour les projets approuvés au titre des crédits ouverts pour 1973 (tableau 3)		2 846 360
Réserve financière de 7,5 p. 100 des contri- butions recouvrées		491 974
Contributions et recettes comptabilisées d'avance		80 288 548
		<hr/>
Total du passif et des réserves		<u>84 346 396</u>
 <u>Solde des fonds inutilisés</u>		
Excédent des recettes sur les dépenses (voir état II)	7 682 487	
<u>A déduire</u> : Réserve financière : 7,5 p. 100 des contributions recouvrées	491 974	
Solde disponible au 31 décembre 1973	<hr/>	<u>7 190 513</u>
		<hr/>
Total passif, réserves et fonds inutilisés		<u>91 536 909</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Directeur exécutif adjoint,  
Bureau du Fonds pour l'environnement et de la gestion

(Signé) P. BERTHOUD

Nairobi, le 29 mars 1974

Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice  
terminé le 31 décembre 1973

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Recettes</u>		
Contributions reçues des gouvernements		11 827 369
Dons de sources privées		350
Revenu des placements		72 936
Recettes des activités préparatoires à la Conférence (tableau 4)		21 491
		<hr/>
Recettes totales		11 922 146
		<hr/>
<u>A déduire : Dépenses</u>		
Activités relevant du programme du Fonds :		
Dépenses et engagements (tableau 3)	418 125	
Engagements au titre des projets approuvés (tableau 3)	2 846 360	3 264 485
	<hr/>	
Dépenses d'appui au programme du Fonds (tableau 5)		517 985
Dépenses d'administration du Fonds (tableau 5)		408 946
Autres dépenses :		
Pertes/gains au change		48 243
		<hr/>
Total des dépenses		4 239 659
		<hr/>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>		<u>7 682 487</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Directeur exécutif adjoint,  
Bureau du Fonds pour l'environnement et de la gestion,

(Signé) P. BERTHOUD

Nairobi, le 29 mars 1974

Tableau 1

Placements au 31 décembre 1973

	<u>Dollars</u>
<u>En dollars des Etats-Unis</u>	
Chemical Bank, New York 5 p. 100 compte d'épargne, à vue	85 506
Chemical Bank, Frankfort 11 1/4 p. 100 venant à échéance le 3 mars 1974	400 000
Manufacturers Hanover Trust Co., Londres Taux d'intérêt boursier, préavis de 48 heures	1 606 756
Manufacturers Hanover Trust Co., Frankfort 10 p. 100 venant à échéance le 4 décembre 1974	500 000
Manufacturers Hanover Trust Co., Londres 9 1/4 p. 100, préavis de 48 heures	800 000
<u>Equivalent en dollars des Etats-Unis de placements effectués en yen japonais</u>	
Mitsubishi Bank 2,75 p. 100 à vue	951 607
Total	<u>4 343 869</u>

Tableau 2

État récapitulatif des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1973

Pays	Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1972	Annonces de contributions pour 1973 et ajustements	Contributions annoncées pour des exercices ultérieurs	Montants recouvrés en 1973	Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1973
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Allemagne, République fédérale d'	-	-	4 545 454	-	4 545 454
Arabie Saoudite	-	15 000	-	15 000	-
Australie	-	500 000	2 000 000	500 000	2 000 000
Autriche	-	-	200 000	-	200 000
Belgique	-	250 000	1 000 000	-	1 250 000
Botswana	-	1 497	-	1 497	-
Canada	-	1 000 000	6 500 000	1 000 000	6 500 000
Chine	-	261 836	-	131 628	130 208
Cuba	-	24 540	-	-	24 540
Danemark	-	-	1 600 000	-	1 600 000
Etats-Unis d'Amérique	-	4 300 000	35 700 000	-	40 000 000
Finlande	-	150 000	-	150 000	-
France	-	1 360 671	5 393 258	1 360 671	5 393 258
Hongrie	-	-	20 080	-	20 080
Indonésie	-	-	10 000	-	10 000
Iran	-	40 000	-	40 000	-
Islande	-	2 000	-	-	2 000
Italie	-	400 000	1 600 000	-	2 000 000
Jamaïque	-	2 000	-	-	2 000
Japon	-	1 000 000	9 000 000	1 000 000	9 000 000
Jordanie	-	1 000	-	1 000	-
Kenya	-	20 000	-	-	20 000
Libéria	-	1 500	-	-	1 500
Luxembourg	-	-	10 000	-	10 000
Malte	-	1 350	-	1 350	-
Népal	-	200 000	-	200 000	-
Nigéria	-	20 000	40 000	-	60 000
Norvège	-	421 277	1 691 103	421 277	1 691 103

Tableau 2 (suite)

Pays	Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1972	Annonces de contributions pour 1973 et ajustements	Contributions annoncées pour des exercices ultérieurs	Montants recouvrés en 1973	Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1973
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Nouvelle-Zélande	-	79 221	318 100	79 221	318 100
Fays-Bas	-	300 000	1 200 000	300 000	1 200 000
Pérou	-	1 000	-	1 000	-
Philippines	-	-	10 000	-	10 000
Pologne	-	-	251 004	-	251 004
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	469 750	4 258 049	354 277	4 373 522
Singapour	-	1 000	4 000	-	5 000
Suède	-	2 727	-	2 727	-
États-Unis	-	1 000	-	-	1 000
Autres	-	1 000 000	4 000 000	1 000 000	4 000 000
TOTAL	-	-	937 500	-	937 500
		<u>11 827 369</u>	<u>80 288 548</u>	<u>6 559 648</u>	<u>85 556 269</u>

1973

Tableau 3

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des projets approuvés,  
des dépenses et des engagements au 31 décembre 1973

<u>Activités du programme</u>	<u>Crédits ouverts (ventilation)</u>	<u>Projets approuvés</u>	<u>Dépenses et engagements</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Etablissements humains, santé, habitat et bien-être de l'homme	1 200 000	642 995	174 909
Terres, eaux et déserts	1 000 000	591 850	13 959
Education, formation, assistance et information	800 000	551 750	113 344
Commerce, économie, technologie et transfert des techniques	500 000	456 000	69 314
Océans	600 000	354 500	6 700
Conservation de la nature, de la faune et de la flore sauvages et des ressources génétiques	500 000	231 950	-
Energie	100 000	15 000	-
Plan Vigie :			
a) Surveillance continue	300 000	78 240	26 060
b) Service international de référence	200 000	129 000	13 839
Autres activités d'élaboration du programme y compris le futur plan d'action du PNUE	300 000	213 200	-
	<u>5 500 000</u>	<u>3 264 485<sup>a/</sup></u>	<u>418 125<sup>a/</sup></u>
<u>Excédent (déficit) total</u>			
Excédent des crédits ouverts sur le montant des projets approuvés		2 235 515	
Excédent des crédits ouverts sur les dépenses et les engagements		5 081 875	
Excédent du montant des projets approuvés sur les dépenses et les engagements (à mettre en réserve)		2 846 360 <sup>a/</sup>	

a/ Voir état II.

Tableau 4

Recettes et dépenses des activités préparatoires à la Conférence  
pour la période prenant fin le 31 décembre 1973

(En dollars des Etats-Unis)

Recettes

Contributions recouvrées

Gouvernement donateur	<u>1971</u> <u>Dollars</u>	<u>1972</u> <u>Dollars</u>	<u>1973</u> <u>Dollars</u>	<u>Total</u> <u>Dollars</u>
Allemagne, République fédérale d'	-	31 447	-	31 447
Canada	39 500	-	-	39 500
Danemark	40 000	20 000	-	60 000
Etats-Unis d'Amérique	-	100 000	-	100 000
Japon	30 000	-	-	30 000
Pays-Bas	-	75 000	-	75 000
Suède	115 000	-	85 000	200 000
Total	224 500	226 447	85 000	535 947

De source privée

Fondation Ford	-	-	64 000	64 000
Total			64 000	64 000
Total des recettes	<u>224 500</u>	<u>226 447</u>	<u>149 000</u>	<u>599 947</u>

Dépenses

Traitements et dépenses communes de personnel				478 158
Frais de voyage				52 050
Divers				48 248
Total des dépenses				<u>578 456</u>

Excédent des recettes sur les  
dépenses

21 491<sup>a/</sup>

a/ Voir état II.



#### IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le Comité des commissaires aux comptes, créé par la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, est tenu de vérifier les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, conformément à l'article XII du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe à ce Règlement, ainsi qu'à la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale et à la règle 214.1 des Règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/C.5/1505/Rev.1, annexe).

2. Le Directeur exécutif du PNUE a présenté pour vérification les états financiers ainsi que les tableaux explicatifs ci-après :

Etat I. Etat de l'actif, du passif et des fonds inutilisés au 31 décembre 1973

Etat II. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973.

Tableau 1 Placements au 31 décembre 1973

Tableau 2 Etat récapitulatif des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1973

Tableau 3 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des projets approuvés, des dépenses et des engagements au 31 décembre 1973

Tableau 4 Recettes et dépenses des activités préparatoires à la Conférence pour la période prenant fin le 31 décembre 1973

Tableau 5 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des montants alloués, des dépenses et des engagements au titre de l'appui au programme du Fonds et des dépenses d'administration du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1973.

#### Etendue de la vérification

3. Les attributions du Comité des commissaires aux comptes sont régies par les principes énoncés dans l'annexe au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mentionnée à l'article XII, dont le paragraphe 1 se lit comme suit :

"1. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie conjointement et séparément les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer :

a) Que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation;

b) Que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables;

c) Que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés;

d) Que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie;

e) Que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'il juge satisfaisantes."

4. Le Comité s'est conformé, pour sa vérification, aux dispositions ci-dessus et il a fait notamment un examen général des procédures comptables et des vérifications par sondage des écritures comptables, des systèmes de contrôle financier intérieur et autres pièces justificatives dans la mesure qu'il a jugée nécessaire en l'occurrence.

#### Observations des commissaires aux comptes

##### Observations générales

5. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement a été créé par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972. Le présent rapport financier est le premier qui soit établi pour le Fonds.

6. Pendant la période terminée le 31 décembre 1973, les recettes du Fonds du PNUE se sont élevées au total à 11 922 146 dollars. Les dépenses, engagements prévisionnels de dépenses et engagements courants de dépenses se sont chiffrés à 4 239 659 dollars, ce qui a laissé un solde de 7 682 487 dollars.

7. Un montant de 5,5 millions de dollars a été alloué pour des projets : sur cette somme, 418 125 dollars ont été consacrés aux dépenses et engagements, outre 2 846 360 dollars affectés à des projets approuvés.

8. Les crédits ouverts pour l'appui au programme et les dépenses d'administration se sont chiffrés à 1 573 000 dollars, alors que les dépenses et les engagements se sont élevés à 926 931 dollars. Cette somme ne couvre pas les dépenses financées à l'aide du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

##### Consultants engagés sous contrat de louage de services

9. Un crédit de 50 000 dollars a été ouvert pour engager des consultants. Or les dépenses à ce titre se sont élevées à 218 725 dollars. En vertu des conditions régissant l'utilisation des contrats de louage de services pour l'engagement de consultants (Instruction concernant le personnel 4/63, datée du 15 juillet 1963)

il est prévu entre autres que "le contrat de louage de services ne doit pas être utilisé pour engager des personnes à plein temps pour des périodes continues ou consécutives...". On a constaté que des consultants étaient employés sous contrat de louage de services pour des périodes continues ou consécutives allant de 9 mois à 2 ans et que, dans les cas où la rémunération avait excédé 5 000 dollars, l'autorité compétente n'avait pas donné son approbation préalable.

10. L'administration a déclaré que le PNUE avait besoin de conseils d'experts à propos de divers aspects techniques et scientifiques de l'environnement et que les spécialistes de ces questions ne pouvaient en général pas prêter leur concours de façon permanente. Les besoins du PNUE, quoique irréguliers, s'étalaient sur de longues périodes. Dans ces conditions, le Directeur exécutif jugeait indispensable de continuer, dans des cas exceptionnels, à appliquer les contrats en question pour de plus longues périodes afin de s'assurer les services indispensables à la bonne exécution du programme de l'environnement. Il a été également déclaré que les contrats de louage de services étaient dans la mesure du possible remplacés par des nominations, conformément au règlement du personnel.

11. Le Comité comprend le point de vue de l'administration et suggère, afin de répondre aux besoins spéciaux du PNUE, qu'il soit demandé officiellement l'autorisation d'employer des consultants pour de plus longues périodes en s'écartant pour ce faire des dispositions de l'Instruction mentionnée plus haut.

#### Appui au programme et dépenses d'administration

12. Les dépenses d'appui au programme et les dépenses d'administration du PNUE financées par prélèvement sur le Fonds et sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1973, se sont élevées à 2 680 904 dollars, alors que les dépenses, les engagements prévisionnels de dépenses et les engagements courants de dépenses pour les activités opérationnelles du PNUE se sont chiffrés à 3 264 485 dollars. Les dépenses d'appui au programme et d'administration représentent 45 p. 100 des dépenses totales du PNUE. L'exercice écoulé a constitué la première année d'activité du PNUE et il est compréhensible que ce dernier ait concentré ses efforts sur la planification et l'organisation plutôt que sur l'exécution de projets.

13. Le Comité espère que la situation s'améliorera sur ce plan à mesure que les activités du PNUE prendront de l'essor.

#### Tenue d'une comptabilité matières

14. En vertu de la règle 110.25 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, il faut tenir une comptabilité matières complète et précise des fournitures, matériel et autres biens achetés, reçus, remis, vendus ou écoulés d'une autre manière et des quantités restant en stock. Il convient en outre de procéder à l'inventaire des biens aussi souvent qu'il est jugé nécessaire.

15. Le Comité note avec satisfaction que l'Administration a commencé à tenir pareille comptabilité en février 1974 et il espère que l'établissement des dossiers pertinents sera bientôt achevé.

Remerciements

Le Comité des commissaires aux comptes remercie le Directeur exécutif, ses collaborateurs ainsi que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies du concours qu'ils ont bien voulu lui prêter dans l'accomplissement de sa tâche.

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) J. E. ESCALLON O.

L'Auditeur général des comptes du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) A. HAMID

Le 25 juin 1974

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---